

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du Lundi 14 Avril 2008 à Burgy à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Burgy sous la présidence de Monsieur BERTHAUD Guy, Président.

Etaient Présents : Mmes CLEMENT, TROUSSEAU, GUICHARD, CHEVALIER, DREVET, et Mrs, PENOT, GOYARD, GUILLET, CAUBET, BALDASSINI, DEDIENNE, VACANT, CHEVALIER, CONRY, LAFARGE, DUMONT, BUSSET, SURGAND, PERRIN, BOUDIER, PHILIPPON, MORNAND, COURBET, LE GRAND DE MERCEY.

1 – Mr SURGAND fait part de son mécontentement concernant un point du compte rendu du Conseil de Communauté du 28 Février 2008.

2 – Budget Prévisionnel 2008

Budget déchets

Mr BERTHAUD procède d'abord à la lecture du budget déchets. La taxe ordures ménagères est portée à 11,80 % pour faire face aux éventuelles augmentations de tarifs liées au renouvellement des marchés de collecte et traitement des ordures ménagères et des points d'apports volontaires.

Budget par services

Le Président présente ensuite les prévisions des services ligne par ligne :

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 574 760 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 353 856 €.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à l'année précédente s'explique par plusieurs raisons :

- la garderie de Lugny fonctionnera sur l'année complète (en 2007 : 4 mois d'activité)
- intégration de la halte garderie de Cruzille
- renouvellement du marché déchets
- adhésion au CNAS
- certaines dépenses n'ont pu être rattachées à l'année 2007 (service incendie, contrat prestation service déchetterie, bulletin intercommunal).

Impôts

Les taux des impôts ont été augmentés de 2 % sauf celui de la taxe professionnelle de zone qui est maintenu à 10,28% :

- taxe habitation : 2,50 %
- foncier bâti : 3,93 %
- foncier non bâti : 9,40 %
- taxe professionnelle : 2,87 %

Le budget 2008 est approuvé à l'unanimité moins une abstention d'une personne qui ne sera plus titulaire au Conseil de Communauté.

3 – Vente terrain zone artisanale à Mr DUCARUGE

Le Président a signé le compromis de vente le 14 Avril 2008 chez Maître BOURLOUX pour la somme de 12 862,50 €.

4 – Lettre Mr CATALDI

Mr CATALDI entrepreneur forestier à Saint Albain est intéressé par l'achat d'un terrain de la zone artisanale d'une superficie comprise entre 1 000 à 2 000 m². Un courrier lui sera adressé pour connaître plus précisément ce qu'il souhaite réaliser sur ce terrain. Si les conditions sont convenables la vente se ferait au coût de 10 € le m². L'intéressé prendra contact avec Mr SURGAND pour situer le terrain.

5 – Courrier Mr LARGE

Mr LARGE envisage de créer une entreprise spécialisée dans la construction de chalets en bois. Il serait intéressé par la location d'une parcelle de terrain de la zone artisanale de 3 500 m². Sur ce terrain, seraient temporairement entreposé du bois, une grue, un abri de jardin et une petite surface couverte conçue pour être démontable. Il envisage en effet, de travailler à temps partiel à titre expérimental pendant 3 ans.

Certains membres du Conseil pensent qu'il faut suggérer à Mr LARGE d'utiliser une tronçonneuse électrique qui limiterait les nuisances sonores. Un branchement électrique provisoire serait à installer.

Le Conseil de Communauté décide de proposer à Mr LARGE de lui louer le terrain 50 € par mois.

6 – Aide sociale

Le Conseil accepte à l'unanimité de rembourser aux communes les dépenses d'aide sociale au titre de l'année 2008 pour un montant total de 174 019 €.

7– Avenant CAKIR

Le conseil accepte l'avenant de l'entreprise CAKIR moins value de 1 615,76 € TTC (sanitaire de chantier manquant à l'opération).

Le Président,

Guy BERTHAUD